**AVIS D’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N°25-005**

**Direction territoriale de Rouen**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l’Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l’attribution d’un titre autorisant l’occupation d’une dépendance du domaine public située sur la commune d’Honfleur, dont la référence Haropa Realestate est le n°6094 et en vue de poursuivre l’exploitation d’un bâtiment et du parking associé.

A l’issue de la procédure de publicité, la société CNC LEBRUN, dont le siège social est situé Zone industrielle 14600 Honfleur et immatriculée sous le numéro SIREN 333 199 605, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour occuper le site.

Le GPFMAS et la société CNC LEBRUN ont conclu une Convention d’Occupation Temporaire n°14-333/127 portant sur la dépendance susvisée le 16 avril 2025.

Description de la dépendance : un terrain d’une surface de 7850 m2 situé sur la commune d’Honfleur.

Durée de la convention : 5 ans à compter du 28 février 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°14-333-127 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : [sage@haropaport.com](mailto:sage@haropaport.com)

Cette Convention d’Occupation Temporaire est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.